

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 8 juin 1881](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 8 juin 1881

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 2 p. (466r, 467v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 8 juin 1881, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50501>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 juin 1881](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination Inconnu

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin demande à Tisserant des nouvelles de lui et de sa santé. Il lui expose le risque de contravention qu'il encourt pour défaut de dépôt légal du journal *Le Devoir*. Sur l'affaire Boucher et Cie.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#)

Personnes citées [Boucher et Cie](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Paris 3 Juin 1851

Cher Monsieur. Cassurant;

Je vous envoie ma
Lettre du 14 Avril. Sans
nouvelle de vous, je suis
préoccupé de savoir si vous
êtes en bonne santé. Veuillez
donc nous donner de vos
nouvelles.

En même temps vous me
ferez plaisir si vous pouvez
me dire ce qui peut advenir
d'une contravention dans
laquelle on a fait tomber
l'Indemnité de "Dessin" à
Paris.

Je suis très affectueux
M. Cassurant

Le dépôt est permis et je
me repose sur lui pour
me faire connaître en règle
dans ce rapport.

Je donne à l'œuvre un
certain nombre de feuilles en
fleur, en nouvelles et j'ai
l'impression et je me repose
ensuite au travail.

Mais une négligence s'est
introduite dans l'administration,
on n'a rien déposé pendant
un certain temps.

Lorsque j'en ai pu
payer, j'ai invité mon
impressionneur à me remettre
en règle, en déposant le
dépôt légal.

Mais je ne demande main-
tenant si une semblable
contravention est punie

du moment où l'on
perquet n'a fait aucune
poursuite, au s'il ne le
pourrait pas que cette
contrevention fut punie
contre moi dans certains
moments où il plairait à
l'administration de me
faire une méchante querelle ?
J'ai demandé déjà plusieurs
fois à mon ambassadeur de
me renseigner sur ce sujet et
je n'ai pas obtenu de
réponse de lui.

Je me demande que
Bucher ne m'ait pas
encore envoyé de ses nouvelles
soit-il fatigué de son
rôle de cette province ?

Becery, cher Monsieur,
le meilleur souvenir de
Mad' Marie et l'assurance
de mon dévouement.

Baron